

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 09-2024

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

Développement d'une stratégie municipale pour le développement du réseau vivant à Pully

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de **CHF 98'000.00 TTC** selon l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

La Municipalité entend mandater des bureaux spécialisés en biologie et en architecture du paysage afin de développer une stratégie, dont l'objectif principal est la prise en compte et le développement du réseau vivant dans l'évolution du territoire pullièran.

Le réseau vivant permet d'estomper les effets indésirables de l'évolution climatique et d'améliorer ainsi la résilience du territoire. Ce réseau est composé de plusieurs trames, ayant chacune de nombreuses fonctions dans le maintien d'une bonne qualité de vie :

- Trame verte : les arbres et arbustes dont les bénéfices sont nombreux pour le confort thermique et la qualité de l'air ;
- Trame orange : les prairies et surfaces herbeuses qui sont d'importants habitats pour les pollinisateurs qui permettent de garantir la production alimentaire ;
- Trame brune : le sol, base des deux trames ci-dessus et qui joue également un rôle essentiel dans la régulation et l'épuration des eaux météoriques ;
- Trame bleue : ruisseaux et plans d'eau, abritant une faune spécifique qui tend à disparaître ;
- Trame noire : les zones à éclairage nocturne régulé. La lumière est un important perturbateur pour les cycles de la faune et de la flore. Les organismes ainsi stressés, sont moins résistants.

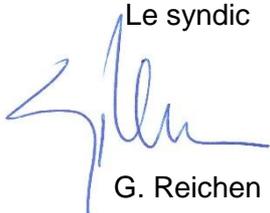
Cette stratégie s'intègre parfaitement dans le plan de législature 2021-2026, et permet de répondre aux enjeux évoqués en particulier dans les chapitres « Convivialité et qualité de vie », « Environnement et climat » et « Développement territorial et activités économiques ».

Elle permettra aussi de répondre directement ou indirectement à de nombreuses interventions du Conseil communal quant à la prise en compte de la question de l'arborisation et la végétalisation dans le développement urbain de Pully.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

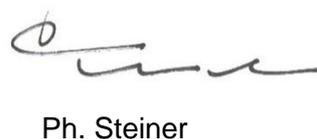
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner